

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 20 Janvier 2018 à 10H00 Salle Multi-Activités

Membres du Conseil Municipal :

- Gérard LESCIEUX - Jacques BLEJA - Brigitte BODDAERT - Yann BERNERY - Odile CAILLIAU
- Pascal DEBRUYNE - Laetitia DEFEVER - Bernadette DELOBELLE - Christiane DEPREY
- Ludovic FONTAINE – Bruno FOULON - Bernard LAMS - Sylvie LANDSWEERDT
- Jean-Marc LUTIC - Patricia RIZZO - Fabienne SENICOURT - Martine VANDEWALLE
- Jean-Pierre VERCRUYSSSE - Caroline ZAITZEV-LAURENS.

Mme Sylvie LANDSWEERDT donne pouvoir à Mme Bernadette DELOBELLE – Mr Jacques BLEJA donne pouvoir à Mme Brigitte BODDAERT – Mme Caroline ZAITZEV-LAURENS donne pouvoir à Mr Gérard LESCIEUX – Mr Jean Pierre VERCRUYSSSE donne pouvoir à Mme Patricia RIZZO.

Monsieur G. DUBOIS : Secrétaire général de mairie.

En présence des membres du Conseil Municipal Enfants :

- Mathéo CHIQUET - Annaëlle DARCOURT - Alyssa DECONNINCK - Jonathan DEFEVER
- Lily FERMON - Quentin LEFORT - Titouan LESCIEUX - Clara MARQUILLIE - Lila MOTTIER
- Gwladys RAULIN - Julien VASSEUR.

Sont excusés : DARCOURT Annaëlle, DECONNINCK Alyssa, FERMON Lily – MARQUILLIE Clara donne pouvoir à Lila MOTTIER

Désignation du secrétaire de séance : Mme BODDAERT Brigitte.

ORDRE DU JOUR :

1 / Approbation du procès-verbal de la réunion du 12/12/2017.
(Transmis le 11/01/2018 et corrigé le 15/01/2018)

- *Procès-verbal adopté par tous les élus*

2/ Signature du registre des délibérations 2017-070 à 2017-080

2017-070 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 octobre 2017.

2017-071 : Affaires scolaires

2017-072 : Organisation d'une classe verte.

2017-073 : Mise à jour du tableau des effectifs.

2017-074 : Intercommunalité et syndicats.

2017-075 : Attribution du marché de fourniture et de préparation des repas au restaurant scolaire.

2017-076 : Mise à jour de l'état d'actif.

2017-077 : Comptabilité et Finances locales.

2017-078 : Urbanisme et Environnement.

2017-079 : Tarifs des différents services communaux.

2017-80 : Questions et informations diverses

- *Aucune remarque.*

3/ Accueil du nouveau conseil municipal enfants :

Le Conseil Municipal des Enfants entre dans sa dixième année d'existence. Il est composé actuellement de 11 jeunes :

- 5 élèves du CM1 nouvellement élus : Mathéo Chiquet, Titouan Lescieux , Clara Marquillie , Lila Mottier et Julien Vasseur
- 2 élèves du CM2 : Anaëlle Darcourt et Lily Fermon
- 2 élèves en 6ème de collège : Jonathan Defever et Gwladys Raulin
- 1 élève en 5ème de collège : Alyssa Deconninck
- 1 élève en 4ème de collège : Quentin Lefort

Au cours de la dernière réunion du 2 décembre, ils ont élu leur Maire : Titouan Lescieux ainsi que 2 adjoints : Lila Mottier et Julien Vasseur.

Après avoir consulté l'ensemble des élèves du groupe scolaire, ils ont présenté leurs demandes à la municipalité. Lors de cette séance, *les enfants prennent la parole à tour de rôle :*

Pour l'école :

- Une classe verte pour les CM1 et CM2

Réponse : *Cette demande a été honorée.*

- Connexion internet à remettre en fonctionnement dans le nouveau bâtiment de l'école

Réponse : *Le service de maintenance informatique interviendra dans les plus brefs délais pour résoudre ce problème.*

- Self-service à la cantine pour les élèves de l'élémentaire

Réponse : *Techniquement impossible par manque de place.*

- Traçage du terrain de football près de l'école

Réponse :

Mr le Maire propose l'utilisation du terrain d'entraînement dans l'espace sportif qui sera équipé de filets et tracé.

Mr BERNERY propose de ne pas refaire entièrement le terrain près de l'école mais la possibilité de mettre des bandes synthétiques enfoncées dans l'herbe dans la surface de réparation. Il ajoute que ces bandes dureraient quelques années (Devis à étudier).

Mme BODDAERT ajoute qu'il s'agit d'une bonne solution, ainsi par sécurité, les enfants demeurant dans les lotissements côté école n'auraient pas à traverser la route pour se rendre dans le terrain sportif situé près de la SMA.

- Création d'une bibliothèque à l'école : *les enfants proposent de regrouper les livres de l'école en un même endroit près de la cour afin de pouvoir lire durant les récréations.*

Réponse : *Sujet non retenu car la bibliothèque municipale est ouverte à tous les élèves de l'école. Par ailleurs, Mr le Maire précise qu'il faut lutter contre la désertification de notre bibliothèque municipale. Toutefois, il contactera Mr Benoit DENYS, Directeur, afin de voir si une solution satisfaisante pour tous serait éventuellement envisageable.*

- Mise en place d'une fontaine à eau et d'une horloge dans la cour :

Réponse :

Débat : Mr BERNERY fait part de la nécessité d'installer une fontaine à eau dans les sanitaires pour les plus grands qui reviennent du sport sans oublier également qu'il fait chaud dans les classes.

Mr le Maire et quelques élus proposent des petites bouteilles d'eau à disposition des élèves dans le cas où ces derniers oublieraient d'emporter leur bouteille au sport alors que la fontaine à eau nécessite une réglementation très stricte et un investissement trop important pour une utilisation non adaptée en récréation pour des primaires.

Vote : 8 élus sont favorables à l'installation d'une fontaine à eau, 10 sont contre.

Dans ce cas, tous les élus approuvent donc à l'unanimité l'approvisionnement de petites bouteilles d'eau à l'école.

- Accord donné à l'unanimité pour une horloge sous le préau des grands.

Dans le village :

- Feu piéton près de la place

Réponse : Cette demande intéressante sera prise en compte lors de la réflexion pour le réaménagement de la place.

Mr FOULON propose un feu muni d'un bouton poussoir au niveau du passage piétons ; tous les élus acquiescent.

Mr le Maire précise qu'un dossier d'étude concernant la route de Bergues et la place est arrivé en mairie et qu'un responsable des réseaux routiers est attendu, des choix seront donc déterminés dans les 3 prochains mois.

- Mettre des tables de pique-nique près de la salle multi activités et un grand toboggan dans l'aire de jeux (+ de 10 ans)

Réponse : Ce sujet a déjà été validé par les élus mais pas considéré comme prioritaire. Il sera de nouveau en réflexion pour le choix des jeux et inscrit au budget 2018.

Mr le Maire émet le souhait que des jeux soient installés le long du circuit VTT déjà mis en place.

- Près du City Stade : remettre les filets aux buts de football et modifier le revêtement du terrain de basket.

Réponse : Pour la première partie de la demande, un avis favorable est donné pour l'achat de nouveaux filets pour le terrain d'entraînement au printemps. Mr FOULON précise qu'un traçage mensuel sera fait.

Concernant le city stade, le sujet a déjà été abordé et validé par les élus mais pas considéré comme prioritaire. La réfection de la surface actuelle coûte aussi chère que l'installation d'un nouveau city stade, soit un investissement d'environ 40 000 euros, cette dépense est impossible.

Reconduction des actions suivantes : " Village propre " – Rencontre avec les personnes âgées – Actions humanitaires – Collecte pour les Restos du Cœur.

4 / Réforme de la Carte judiciaire :

Lecture du courrier provenant de l'Ordre des Avocats au barreau de DUNKERQUE.

Mme BODDAERT mentionne que Mme BELLOUBET, Garde des Sceaux,

N'a nullement l'intention de supprimer les Tribunaux dans les villes, que l'on peut parler d'une éventuelle restructuration et d'une nouvelle dénomination mais en aucun cas de suppression ; la justice de masse sera toujours synonyme de justice de proximité.

- *OUI à l'unanimité pour la signature d'une motion afin de maintenir les instances judiciaires à Dunkerque.*

5/ Hameau de la demi-lune : Complément de la délibération qui avait été prise en 2015.

- *Les élus approuvent à l'unanimité le rajout d'un article.*

6/ Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Nous avons adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ». Conformément à la délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017, notre cotisation s'établit comme suit : 5€ TTC X par le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2017 (1832) soit un montant de 9 160 € TTC. (**Cotisation annuelle jusqu'en 2020**).

Par ailleurs, le comité syndical a décidé de mettre en place la fiscalisation de notre contribution que nous avons possibilité de refuser et donc de financer cette dépense par le budget communal. Dans ce cas une délibération doit être prise avant le 15 mars 2018. Trois solutions se présentent au conseil municipal :

- Acceptation de la fiscalisation totale
- Refus de la fiscalisation.
- Choix de la fiscalisation partielle

- *Les élus approuvent à l'unanimité la fiscalisation totale.*

7/ Questions et informations diverses :

- Contrat de MC SAINT MACHIN / MF DECOTS (18 janvier 2018) :
- *Mr le Maire propose de rallonger le contrat de Mme MC SAINT MACHIN afin de pallier à l'absence de Mme DECOTS MF. Cette possibilité lui est donnée en application de l'article 3 – 1 de la Loi n° 84 du 26.01.1984 afin de remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels momentanément indisponibles.*

- *Les élus approuvent à l'unanimité le renouvellement de contrat de Mme SAINT MACHIN.*

- Urbanisme et document de travail de l'AGUR :

Actuellement, zonage des différentes voiries et zones constructibles, il est nécessaire de présenter le projet bouclé à la population et ce avant juin 2018.

Ce projet ne sera entériné par le Conseil Municipal qu'après présentation faite à la population.

Mr le Maire fait lecture d'un courrier de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Nord) reçu en mairie le 5 janvier dernier dont l'objet est d'alerter

l'ensemble des élus du projet de réécriture de la carte identifiant les zones humides du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du delta de l'AA. Selon la FDSEA, il est impossible et destructeur de laisser imposer de tels zonages mettant en péril l'avenir de l'agriculture de notre Flandre, la FDSEA a donc besoin de la solidarité de l'ensemble des élus.

Mr DEBRUYNE prend la parole : *les instances doivent prendre ce dossier à cœur car ces décisions de zones humides ont un impact pour tous. Le Conseil Municipal doit entourer le monde agricole pour éviter ces dérives. Il faut extraire des terrains de ces zones humides, reconsidérer la situation. Il est vivement souhaitable de soutenir la FDSEA afin d'apporter des solutions à bon nombre de problématiques.*

Mr le Maire affirme son soutien à la FDSEA et demande qu'une délibération soit prise lui permettant de rencontrer les responsables de la Fédération.

- *Les élus autorisent à l'unanimité Mr le Maire à rencontrer les responsables de la FDSEA.*

8/ Tour de table.

NEANT

Fin de séance : 12 h 30